



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 Octobre 2017

Le 20 Octobre 2017 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. DATTÉE Pierre, Maire.

**Présents** : M. DATTÉE Pierre, Maire, Mmes : COLLÉAUX Jeannine, LE POGAM Annie, MOYER Chantal, MM : CROSNIER Michel, DELFOSSE Dominique, LEMAIRE Gwénaël, MARTINEZ Christophe, MORTREUIL Frédéric, PINET Yves.

Excusés ayant donné procuration : M. CHEVALLIER Vincent à M. MARTINEZ Christophe

Absents : Mme FAURIAT Corinne, MM : DANTON Jérémie, VERGEON Laurent

**Secrétaire de séance** : M. CROSNIER Michel

\*\*\*\*\*

### **Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.**

- SAUR, remplacement de la pompe de relevage n°1 DIP, montant de 3 885 € HT.
- CORDIER, corrections suite au contrôle électrique, montant de 1 230,65 € TTC.
- LA FLORE DES JARDINS, nettoyage de la rive du bois de la commune le long du lotissement du Cormier, montant de 1 452 € TTC.
- TI SERVICES PRO, réfection de la pelouse de la mairie, montant de 1 386 € TTC.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2017**

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **069/2017 - Délégation au Maire pour défendre la Commune dans l'action intentée contre elle par Générali devant le Tribunal Administratif d'Orléans.**

Le Maire rappelle au Conseil que le 14 octobre 2012, suite à une très forte pluviométrie le garage de Monsieur Axel GARCIA au 2 bis rue de Grené a été inondé.

Il a été constaté qu'une canalisation de diamètre 400 mm n'appartenant pas à la Commune était bouchée et que l'eau en ressortait en soulevant le tampon du regard situé en amont de l'habitation de Monsieur GARCIA inondant le sous-sol de sa maison et détériorant la route d'accès.

Le Maire est intervenu pour organiser les secours en cas d'inondation du fait de la carence des propriétaires pour assurer le libre écoulement des eaux.

Il existait sur le terrain de Monsieur et Madame ALLEZY un fossé privé dans lequel s'écoulaient les eaux de la route départementale n°56.

Pour lotir leur terrain Monsieur et Madame ALLEZY ont fait buser ce fossé de leur propre chef sans rien demander à la Commune de Saunay et sans lui parler des caractéristiques de ce busage.

Lors des expertises suite à l'inondation du 14 octobre 2012 il est apparu qu'il s'agissait d'un drain agricole souple annelé, peu enterré, qui a sans doute été écrasé sur quatre mètres lors des travaux de construction de la maison de Monsieur FRESNEAU.

Lors des différentes expertises suite à ce sinistre, la responsabilité de la Commune de Saunay n'a jamais été mise en cause.

Or le 29 décembre 2016 les avocats de la société Générali, l'assureur de Monsieur GARCIA ont demandé à la Commune de Saunay de leur rembourser 39 517,50 €.

Cette demande a été transmise à Groupama, assureur de la Commune qui a rejeté cette réclamation. Le 11 septembre 2017 le Tribunal Administratif d'Orléans a adressé à la Commune la requête présentée par Générali pour obtenir le paiement de cette somme.

Groupama saisie par la Commune a mandaté le cabinet d'avocats Casadei-Jung pour la défense de nos intérêts communs.

Celui-ci a demandé la délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à défendre la Commune en justice.

Il convient donc d'autoriser le Maire à ester dans l'instance ci-dessus rappelée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour défendre la Commune dans l'action intentée contre elle par Générali devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

#### **070/2017 - Décision modificative n°2 au budget général de la commune**

Le Maire rappelle au Conseil que 194 500 € ont été inscrits au budget communal au chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés pour 2017. Compte tenu du recrutement de personnel, il convient d'inscrire un crédit complémentaire de 8 000 € au chapitre 012.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2017:

#### **Section de fonctionnement:**

##### Dépenses:

Chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés :

- article 6411: augmentation de 1 500 €

- article 6143: augmentation de 500 €

- article 6451: augmentation de 4 500 €

- article 6453: augmentation de 1 500 €

022 dépenses imprévues: diminution de 8 000 €

#### **071/2017 - Fixation du prix du repas des anciens pour les personnes accompagnatrices**

Le Maire expose qu'à l'occasion du repas des anciens, offert par la Commune, les convives ont la possibilité de venir accompagnés par une personne. Il convient donc de fixer le prix de ce repas.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 24 € le prix de la participation pour les personnes accompagnatrices au repas des anciens du 25 novembre 2017.

#### **Questions diverses:**

- Le conseil d'école a eu lieu le 16/10/2017, étaient présents Pierre DATTÉE et Michel CROSNIER, adjoint chargé des affaires scolaires. Le compte-rendu sera disponible dans quelques jours.

- Une demande de distributeur de pain rejeté à l'unanimité par les élus, ceux-ci préfèrent continuer à faire confiance à la Boulangerie Rochereau, qui assure les passages réguliers dans le bourg et les écarts.

- Le Petit Saunois est en cours d'élaboration et sera distribué aux alentours du 20 décembre.

- Une demande de l'association Anima'Jeunes de Saunay, pour l'obtention d'un local. La municipalité étudie diverses solutions. Un projet de camp de vacances du 15 au 22 juillet 2018 est en cours de concrétisation. Plusieurs communes environnantes pourraient se joindre à ce projet.

- Suite au tir d'un feu d'artifice, à 1h30 du matin, sans autorisation, la caution ne sera pas restituée au locataire de la salle du stade.
- Prise de compétence par la communauté de commune du Castelrenaudais, de l'eau et de l'assainissement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Congrès des Maires d'Indre et Loire à Tours aura lieu jeudi 30 novembre 2017.
- Les journées de sensibilisation à la technique de désherbage.
- Les rendez-vous pour le diagnostic de la STEP.
- Une première réunion pour le chauffage par géothermie de l'école a eu lieu à la Mairie. Le projet avance.
- Le dépôt de la gerbe du souvenir du 11 Novembre, rendez-vous devant la Mairie à 10h30, puis marche jusqu'au cimetière.
- La Roue Tourangelle traversera notre jolie commune le 1<sup>er</sup> Avril 2018 jour de Pâques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à: 21:35

Date des prochaines séances du Conseil Municipal les vendredis 17 novembre, 15 décembre 2017.